

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 17 juillet 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 17 du mois de juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 10 juillet 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT  
Anne Laure Jean Baptiste procuration à Nadine DESMARAIS  
Laura LAVILANIE  
Jean-Baptiste GRANGE  
Raphael BENOIT  
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juin 2023**.  
Le compte rendu du conseil municipal du **12 juin 2023** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUROISE**  
**(68-2023)**

Monsieur le Maire indique la nécessité de passer une convention entre la commune et l'association de « l'Auroise » pour mettre en œuvre et organiser des événements festifs tout au long de l'année et particulièrement aux périodes estivales.  
Le montant de la subvention s'élève à 27 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau